

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20231124CM134 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre novembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 17 novembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Madame GIRARD a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE

Madame VILLOING a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame PRIGENT

Absents ou excusés :

Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 01/12/2023
Nombre de conseillers votants : 33 Publication le 01/12/2023

20231124CM134 - Versement des subventions "PROMO SPORTS"

Pour la saison sportive 2022-2023, la ville a inscrit au budget primitif 2023 une enveloppe « PROMO SPORTS » de 18 000 €.

Cette subvention est attribuée en fonction :

- de la participation des associations au dispositif sport dès l'école
- de l'ouverture à tous les publics (non réservés aux seuls licenciés de l'association)
- des actions entrant dans les axes politiques définis par la ville (santé, inclusion, rayonnement de la ville, citoyenneté)
- de la participation des associations aux différents évènements de la ville : Voilà l'été, Obraysie Plage, Urb'Braye, Cyclo Rando Rose, inauguration du parc des Longues Allées, festivités du 14 juillet
- des résultats sportifs pour les associations non-conventionnées
- des actions de promotion locale du sport initiées par les associations sportives abraysiennes

En fonction de ces données, il est proposé d'attribuer les subventions «PROMO SPORTS » comme suit :

JAS	1600 €
-----	--------

ABC	2320 €
US JOUTES	500€
ABRA	800 €
SMOC FOOT	1260 €
AS TAMARIS	2100 €
SACAPOF	800 €
SMOC TENNIS	3000 €
SMOC JUDO	0 €
SMOC RANDO	200 €
SMOC COURSE A PIED	200 €
SMOC KARATE	200 €
SMOC GR	600 €
SMOC VOLLEY	1540 €
SMOC HANDBALL	1600 €
ARC EN EAU	400 €
SMOC CYCLO	400 €
TOTAL	17 520 €

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement des subventions « PROMO SPORTS » comme indiqué ci-dessus.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget en 851-65748-213104.

Pour extrait conforme